



Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2026

A la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, j'ai l'honneur de vous informer que la réunion d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes (article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales), se tiendra dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville le :

SAMEDI 28 MARS à 11H00

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que si le quorum est atteint, à savoir plus de la moitié des membres présents, les procurations n'entrant pas dans le décompte.

Un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Bien à vous

Le Maire,

Serge VAILLS



ORDRE DU JOUR

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1- Election du Maire
- 2- Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire
- 3- Election des Adjoints au Maire
- 4- Lecture et distribution de la charte de l'élu local

AUTRES

- 5- Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 10 mars 2026 à 20h30 et 21h